

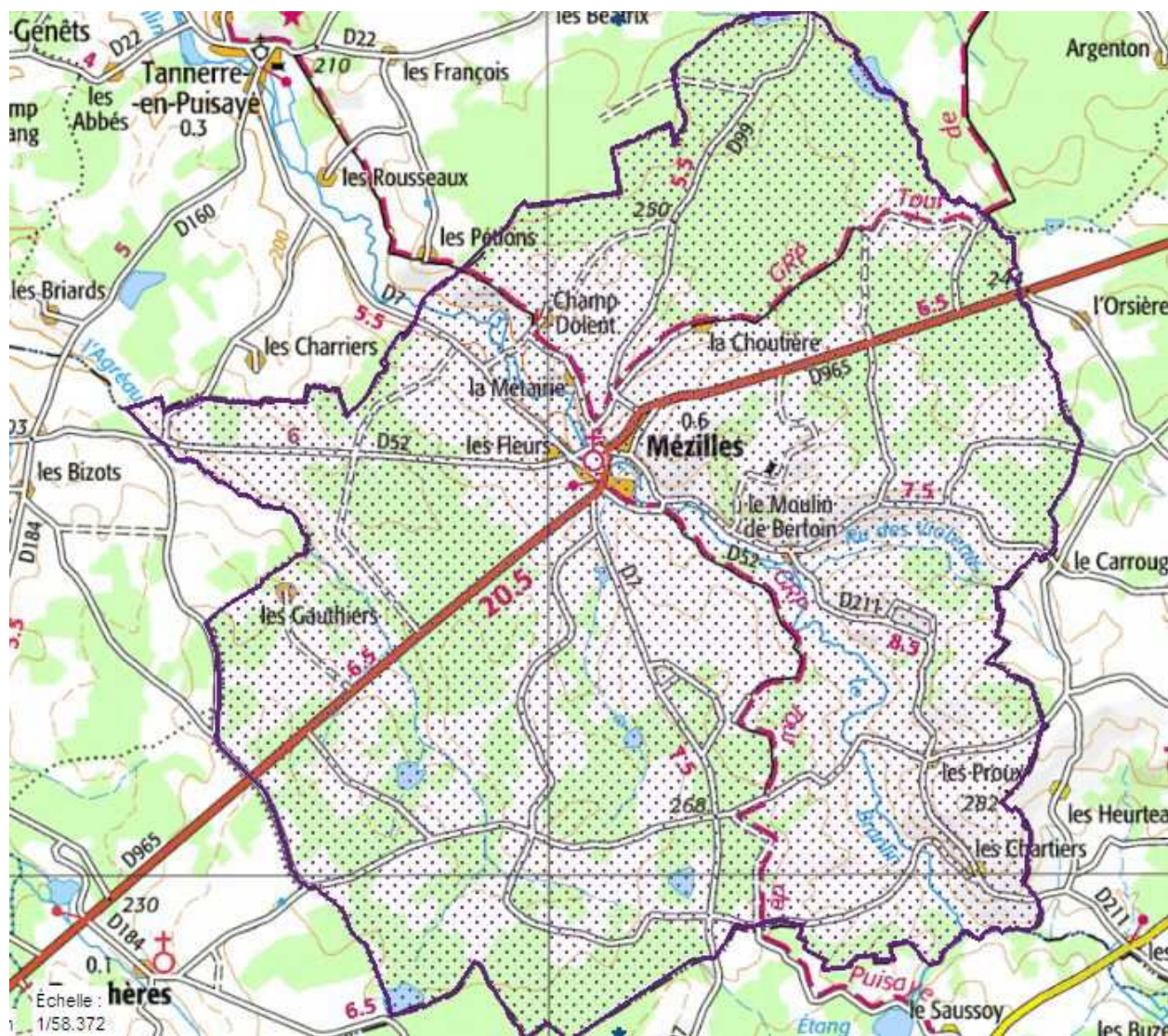
YONNE / SITE INSCRIT n°18

COMMUNE DE MEZILLES

Commune : Mézilles

Localisation géographique : env. 34 km à l'ouest d'Auxerre

Date de l'inscription : 5 août 1982



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Ensemble formé par la totalité du territoire communal

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'urbanisme et du logement vu l'avis de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété privée et publique

Superficie :

5 244ha

Qualification du site :

Site naturel et rural

Caractéristiques intrinsèques : paysages naturels et agricoles, village et hameaux

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt pittoresque et paysager régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

Protections antérieures :

- Inscription au titre des monuments historiques le 24 janvier 1927 de la maison XVI^e à pans de bois derrière l'église
- Inscription au titre des monuments historiques le 26 décembre 1976 de l'église saint Marien

Protection ultérieure :

- Inscription au titre des monuments historiques le 22 septembre 1998 du château du Fort : façades et toitures du château, des communs et de la chapelle, douves et ancienne motte.

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Non

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

• **Inventaire Znieff :**

Znieff de type 1 « Landes de Saint-Sauveur et Mézilles, Etang de Tue-Chien » (400 ha) : un petit secteur situé en limite du territoire de la commune de Saint-Sauveur en Puisaye

• **Réseau Natura 2000 :**

Deux petits secteurs situés au sud du territoire communal sont concernés par la zone Natura 2000 Directive « Habitats-Faune-Flore » SIC FR2600991 « Tourbières, marais et forêt alluviale de la vallée du Branlin »

Document de gestion :

Docob du site Natura 2000 pour le petit secteur concerné

CARACTERISTIQUES DU SITE

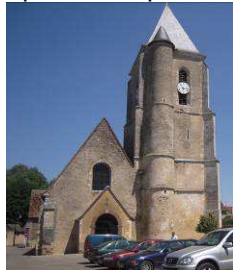
Les paysages du territoire de la commune de Mézilles sont caractéristiques des paysages vallonnés de la Puisaye, pays de bocages, de forêts, d'étangs, et d'habitat dispersé.



Le village de Mézilles s'est implanté au bord de la rivière du Branlin dans un site où la vallée s'élargit et la rivière se sépare en deux bras. De ce fait, le village ancien se compose de deux quartiers distincts : le cœur de village et le faubourg, séparés par le Branlin et des prairies humides dont une partie a été aménagée en parc urbain.



Le cœur du village occupe la rive sud du Branlin, autour de l'église Saint Marien bâtie au XI^e siècle. Sa forme concentrique et la densité du bâti des quelques rues qui le compose témoignent de son origine fortifiée.



Les grands édifices publics, mairie, école, se sont implantés au XIX^e siècle à l'est du cœur de village.



Les constructions du faubourg ancien s'alignent le long de la rive nord du Branlin.



SON ENVIRONNEMENT

La commune de Mézilles est située au cœur de la Puisaye bocagère, dont les paysages sont identifiés comme remarquables par l'Atlas des Paysages de l'Yonne.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Le territoire de la commune de Mézilles est un territoire agricole dédié à l'élevage. Le village semble bénéficier d'une très bonne dynamique démographique : absence de maisons anciennes vacantes, quartier d'habitation récent important à l'ouest du village ancien ?



Etat du site

- **Grands paysages**

Comme dans l'ensemble de la Puisaye bocagère se pose la problème de la disparition du réseau serré de haies caractéristique de ses paysages.

- **Espaces bâtis**

Les constructions anciennes sont dans leur ensemble en bon état et la diversité de leurs matériaux : enduits, briques, silex, pans de bois... respectée.

Les constructions neuves ne sont pas toujours bien intégrées tant en termes d'implantation que d'aspect. Les clôtures et les portails ne sont pas toujours dans l'esprit des lieux.



RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Grands paysages**

Préserver l'intégrité des paysages ruraux en n'autorisant dans les nombreux écarts de la commune que les bâtiments strictement liés à l'activité agricole.

Préserver le maillage de haies des prairies, les alignements de fruitiers le long des routes et des chemins.

- **Espaces bâtis**

Prêter une attention particulière :

- aux caractéristiques des clôtures qui participent non seulement de l'espace privé mais également à l'espace public,
- à l'intégration et à la qualité architecturale des constructions neuves : implantation, volumes, couleurs...